



SAISON 2024/2025  
CHARTRE DU JOUEUR  
« **EQUIPEJEUNES U16** »

En lisant le présent document vous reconnaissez avoir pris connaissance et vous engagez à répondre aux attentes du Golf International de Lacanau représenté par son Association Sportive l'ASGL. à l'égard de ses joueurs d'équipe U16 qui sont considérés comme les ambassadeurs du Club.

A ce titre, vous vous engagez à adhérer aux valeurs de notre Club « Golf International de Lacanau »

« **Respect,Engagement,Persévérance** »

Vous bénéficiez en tant que joueurs d'équipe d'avantages exposés en deuxième partie du présent document quant aux attentes du Club à votre égard, elles sont les suivantes :

1 / Adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire, un état d'esprit irréprochable, faire preuve de motivation, de rigueur, de camaraderie tant à l'entraînement que lors des compétitions, ce qui implique notamment le respect : des autres joueurs(es), de la FFG, la Ligue, le Comité Départemental, les Arbitres, les Enseignants, les infrastructures hôtelières, les capitaines et les représentants de l'ASGL.et les règles de l'étiquette  
Ne pas engager de démarches orales ou écrites susceptibles de nuire à l'ASGL.

2 / Respecter un devoir de réserve lors de vos commentaires sur les événements ou éléments concernant les relations avec les Partenaires ou les Golfs d'accueil (qualité de l'accueil, du terrain...)

3 / Adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire vis à vis des autres joueurs (ses) excluant : tout comportement déviant en matière de violences sexuelles : agressions, atteintes, harcèlement ou bizutage, tout comportement discriminatoire à caractère raciste, sexiste, homophobe, tout comportement pouvant porter atteinte à la laïcité, principe fondamental de liberté. Ces violences sont décrites dans la note du Ministère des Sports intitulée « Dans le Sport Zéro Tolérance pour les Violences » . Tout manquement à ces règles serait sévèrement puni par les Instances Sportives du Club, voire la Fédération et/ou par la loi (poursuites judiciaires).

4 / Porter la tenue officielle avec le logo du Golf International de Lacanau dans les compétitions individuelles Fédérales (Grands Prix,). Lors des compétitions Fédérales par équipes (y compris

lors de la reconnaissance) porter la tenue du jour décidée par le capitaine et le dernier jour la tenue « orange ».

5 / Porter hors situation de jeu une tenue vestimentaire correcte et respecter le règlement intérieur des Clubs d'accueil.

6 / Respecter les règles de l'étiquette et ne jamais consommer de produits illégaux ou dopants ni de produits pharmaceutiques sans un avis médical préalable. Accepter de vous soumettre à tous les examens médicaux de prévention et de contrôle.

7 / Concéder -en conformité avec les règles du statut amateur- gratuitement pour une durée indéterminée votre droit à l'image au profit de la FFG ou à un Organisme affilié pour toute communication institutionnelle associée à l'équipe et à ses sponsors.

8 / Etre à la disposition du capitaine pour les Championnats de France, de Ligue ou autres compétitions par équipes , être présent lors des entraînements collectifs, **accepter les décisions de sélection du capitaine** et l'informer systématiquement en cas d'indisponibilité.

9 / S'impliquer dans la vie du Club, adhérer à la démarche éco-responsable de l'ASGL, être disponible dans le cadre d'éventuels évènements organisés pour les partenaires de l'ASGL et participer obligatoirement :

- **A la Coupe du Président / Au Grand Prix de Lacanau / Au Championnat du Club et à être présent à l'Assemblée Générale Annuelle de l'Association Sportive à l'automne.**

#### AVANTAGES :

- Seaux de balles à tarif préférentiel : - 50% tarif public
- Mise à disposition des vêtements d'équipe à prix réduit ou gratuit si sponsor
- Entraînements collectifs avec le Pro Entraîneur du Club (ces séances peuvent être complétées d'un entraînement physique)
- Possibilité de bénéficier de séances de coaching individuel avec nos Enseignants à un prix préférentiel de 200€ pour 5 heures ou 400 € pour 10 heures.
- Possibilité de jouer gratuitement sur les parcours du Baganais, de la Méjanne et de l'Ardilouse.

LACANAU, JUIN 2024, La Commission Sportive de l'ASGL